



Mon patron a -t il le droit de me réclamer des heures payés que j

Par **vanes30**, le **30/01/2015** à **19:06**

Bonjour, actuellement saisonnier en station d'hiver, mon contrat à commencé le 17 décembre et pendant les 2 semaines de fin décembre j'ai effectué une semaine de 22h.rnFin décembre j'ai était payé pour 39h comme convenue dans mon contrat.rnMais aujourd'hui donc plus de 1 mois après mon patron me réclame les heures qu'il m'as payé et donc que je n'ais pas fait. A t-il le droit?rnrnMerci de votre réponse.

Par **moisse**, le **31/01/2015** à **10:49**

Bonjour,rnc'est possible.rnRelisez votre contrat de travail et vérifiez:rn* l'existence d'une clause de modulation de travailrn* le planning de cette modulation.rnSinon l'employeur ne peut pas vous demander une quelconque compensation.rnAlors vous êtes confronté à un choix : refuser et pourrir l'ambiance en début de saison ourn* accepter, mais ne pas signer un relevé d'heures fauxrn* attendre la fin de saison et réclamer le paiement des heures excédentaires au taux des heures supplémentaires.rnMais une bagarre pour 17 h, attendre plutôt la fin de saison.

Par **Lag0**, le **31/01/2015** à **11:29**

[citation]mon contrat à commencé le 17 décembre et pendant les 2 semaines de fin décembre j'ai effectué une semaine de 22h.rnFin décembre j'ai était payé pour 39h comme convenue

dans mon contrat. [/citation]rnBonjour,rnDifficile de répondre avec précision sans savoir pourquoi vous n'avez travaillé que 22h cette semaine au lieu de 39. Car selon la raison, la réponse peut varier...

Par **moisse**, le **31/01/2015** à **16:27**

Je vais vous le dire pourquoi: il n'y avait pas de neige, les stations étaient à moitié désertes et bien des restaurants tournaient à vides, en libérant peu ou prou le personnel.rnLa neige est tombée le 26 décembre bloquant toutes les vallées.rnAlors j'ai supputé une modulation, mais même si celle-ci existe il est peu probable qu'un planning ait été réalisé avant.